

30<sup>c</sup>

# Journal du Lot

30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                 |           |        |        |
|---------------------------------|-----------|--------|--------|
|                                 | 3 mois    | 6 mois | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes | 18 fr. 50 | 28 fr. | 45 fr. |
| Autres départements             | 20 fr.    | 30 fr. | 48 fr. |

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|   |          |
|---|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES                                | 1 fr. 90 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)      | 2 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ) | 3 fr. 50 |
| » 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )        | 6 fr. »  |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Un ordre nouveau

Comment sera bâtie notre France de demain ? Quel genre de gouvernement va-t-on lui donner ? Après la brisure entre elle et le régime indigne, sombré dans la honte, qui a conduit la Patrie au désastre, sur quels principes édifiera-t-on le nouvel Etat chargé de la régénérer ?

Questions inquiètes ! Questions anxieuses auxquelles Le Temps essaye de répondre par ses propres suggestions dans une série d'articles qui méritent l'audience publique parce que de toutes les forces de son esprit et de ses traditions notre confrère était attaché au régime électif et parlementaire. Pour qu'il en soit venu à le condamner irrévocablement il a fallu qu'il le reconnaisse incapable de s'amender et coupable du plus grand des crimes, celui que l'on commet contre la France !

Que de fois, comme un ami clairvoyant, il avait dénoncé ses vices qu'il aurait voulu faire corriger, au lieu de les aggraver sans cesse, de les tenir pour intangibles et sacrés à la manière des professionnels du parlementarisme qui se disaient ses défenseurs alors qu'ils le démolissaient.

De sorte qu'il est arrivé au régime parlementaire ce qui arrive à tous les régimes qui ne savent pas se réformer pour se conserver. C'est toujours sous le poids de leurs fautes qu'ils succombent et non sous les attaques de leurs adversaires.

Si la Monarchie avait su se réformer à temps, il n'y aurait pas eu de Révolution en France et nous aurions continué à vivre sous le régime millénaire de nos Rois. Les partis qui se disaient « avancés », les imbéciles, — avancés vers quoi, grands dieux ? — sont restés sourds à tous les avertissements ; ils ont opposé un entêtement de brute à toute tentative de réforme, si bien que, tel qu'ils avaient fini par le pratiquer, le suffrage universel était réellement devenu, comme disait Renan, le plus grossier et le plus menteur des systèmes de gouvernement.

On avait pris un mauvais moyen pour sonder l'opinion, pour permettre au pays de faire connaître ses sentiments et ses aspirations. Le moyen était mauvais, l'intention était bonne. Il faut qu'un gouvernement soit renseigné aussi exactement que possible. Faute de quoi sa position est intenable.

Il est inimaginable qu'on puisse gouverner ni contre le peuple ni malgré lui. Il n'est même pas possible de gouverner sans lui.

Seulement pour établir des rapports étroits entre gouvernants et gouvernés, pour permettre aux premiers de connaître les aspirations réelles et vraies des seconds, il n'est plus possible de recourir au système du bulletin de vote sur des personnes. Nous savons trop maintenant qu'avec le suffrage universel jamais les questions ne sont posées.

Dès que deux candidats concurrents sont placés face à face dans le champ clos d'une circonscription, il ne s'agit plus ni des intérêts généraux, ni de l'Etat, ni de la République, ni du pays. Les programmes, les idées, les partis, tout cela ne compte plus. Il ne reste qu'une question pour chacun des concurrents, c'est de battre l'autre, d'avoir plus de voix que lui !

Et en avant les intrigues, les manœuvres, les « combines », les injures, les accusations, les engagements, les promesses ! Etre élu, d'abord ! Pour le reste, on verra plus tard.

Le reste, vous savez ce que c'est : l'armée, la marine, les finances, la Défense Nationale, la politique étrangère et autres choses sans importance dont il n'est pas plus question que si cela concernait seulement les habitants de la Lune ou de Sirius !

Il faut donc chercher ailleurs pour donner une base solide à l'ordre nouveau qui doit naître d'une harmonie entre les aspirations de la nation et la gestion de l'Etat.

Emile LAPORTE.

## INFORMATIONS

### Pillage de trains

Trois trains de la ligne Paris-Belfort furent bloqués durant plusieurs jours dans la région de Provins.

Ces trains furent littéralement pillés par les habitants de la région. Ces pillages comprennent le vol de linge, de bicyclettes, de landaus, de poussettes d'enfants, des manteaux de fourrure de grand valeur.

120 familles sont compromises et 250 personnes, au moins, seront poursuivies.

### En Egypte

Le gouvernement égyptien a publié une proclamation plaçant sous la loi militaire certaines catégories de citoyens qui ne sont normalement soumis à cette loi qu'en temps de guerre.

Cette proclamation renforce l'état de siège existant. Elle est probablement à l'origine d'une information inexacte annonçant l'introduction de la loi martiale. La vie est normale au Caire.

Des mesures de précaution sont prises par les autorités égyptiennes à l'égard des sujets italiens résidant en Egypte. Sept mille Italiens ont été internés.

### La flotte anglaise bombarde Dakar

Une escadre anglaise transportant des troupes britanniques s'est présentée devant Dakar.

de Gaulle, qui se trouvait à bord d'un des navires, a sommé les autorités françaises de rendre la ville.

L'ultimatum ayant été repoussé, sous les ordres de Gaulle, quatre tentatives de débarquement à Rufisque, et deux autres à l'est de Dakar, ont été repoussées.

L'escadre anglaise bombarde alors le port, la ville de Dakar. Des bombes tombent sur un hôpital indigène. Le sous-marin français « Persée » a été coulé.

### Deux nouvelles arrestations

On mande de Vichy que M. Mendès-France, ancien sous-secrétaire d'Etat aux finances de M. Blum, et son coreligionnaire, ainsi que M. Philippe de Rothschild qui avaient pris passage à bord du « Massilia » et s'étaient rendus, fin juin, au Maroc, avec une partie des membres de l'ancien gouvernement, viennent d'être arrêtés.

M. Mendès-France sera traduit devant un Conseil de guerre.

### Gibraltar bombardé

Cent vingt avions français stationnés au Maroc ont bombardé Gibraltar, par mesure de représailles, à la suite du bombardement de Dakar par des forces navales anglaises.

On croit à Vichy que l'Angleterre a l'intention d'entreprendre une action sérieuse contre les colonies africaines de la France.

### L'évacuation de Londres se poursuit

Les dépêches de New-York annoncent que de nombreux établissements industriels londoniens avaient démenagé ainsi que les réserves d'or de la Banque d'Angleterre.

La radio anglaise annonce que l'on a commencé l'évacuation des femmes et des enfants de la capitale.

### Les pourparlers franco-nippons

Le quartier général impérial a publié un communiqué selon lequel les troupes franco-indochinoises ont définitivement déposé les armes lundi matin, à 11 heures, aux environs de Dong-Dang.

L'armée japonaise a également cessé les hostilités.

Le porte-parole du ministre des affaires étrangères du Japon, parlant à la conférence de presse, de l'entrée des troupes japonaises en Indochine, a déclaré que le Japon n'a pas l'intention de faire valoir des revendications territoriales dans l'Indochine française.

### 350 millions dissimulés sont découverts

Avant d'être élu sénateur des Basses-Alpes, le baron Maurice de Rothschild, dont les biens viennent d'être mis sous séquestre, avait été, durant une législature, député des Hautes-Pyrénées. Quelques jours avant l'armistice, il avait fait un rapide passage à Tarbes et dans la région. Plusieurs camions, venant de Maisons-Laffitte, accompagnaient ses voitures personnelles.

La police a découvert dans un local muré de la propriété d'Ecognous, à Argelès-Gazost, un stock considérable de tapisseries anciennes, d'objets d'art et de monnaies d'or appartenant à l'ancien député. On évalue à 350 millions la valeur du contenu de ce local secret.

### Bateaux portugais arraisonnés

« Le Popolo d'Italia » annonce que le vapeur portugais « Serra-Pinto », de la ligne Lisbonne-Rio-de-Janeiro, a été arraisonné par deux navires anglais patrouillant à 50 milles du littoral portugais environ, dans la direction de Gibraltar.

Les vapeurs portugais « Cassequet » et « Pungue » ont été également arraisonnés en haute mer par des bâtiments anglais.

« Le Popolo d'Italia » ajoute que « la reprise de ce genre de contrôle par les Anglais a soulevé une vive indignation dans la capitale portugaise ».

### EN PEU DE MOTS...

— Une statistique des services municipaux de Marseille indique que Marseille comprend 914.232 habitants, répartis sur une superficie de 22.801 hectares.

On annonce que l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et l'Ecole militaire de l'infanterie qui était à Saint-Maixent, seront installés à Aix-en-Provence.

— La Turquie abandonnera l'heure d'été dans la nuit du 5 au 6 octobre et reprendra l'heure de l'Europe orientale.

— Kabyles et Marocains quittent Paris et retournent en Afrique du Nord. Plus de 10.000 Nord-Africains ont déjà quitté la France. D'autres suivront.

— Conformément à un décret du docteur Frank, gouverneur général de Pologne, on va créer des écoles juives dans toutes les communes juives du gouvernement général. Tous les enfants juifs doivent fréquenter obligatoirement ces écoles.

## Idées dans l'air

L'opinion commence à se rallier à l'idée souvent émise et défendue à savoir que pour que les nouveaux paysans aillent à la terre et pour que les anciens y demeurent, il fallait que la vie rurale fût améliorée, que la ferme offrit de meilleures conditions d'hygiène et même un certain confort.

J'avais même imaginé, vous vous en souvenez sans doute, des « conseillers » allant dans la campagne, de ferme en ferme, pour conseiller les ruraux et les aider dans les améliorations à apporter dans leurs vieilles demeures.

Bien entendu, on m'a écrit que mon idée ne valait rien, que les paysans n'avaient besoin de conseils de personne pour améliorer leurs maisons, surtout par des conseils des citadins ; qu'il suffirait qu'on leur donnât de l'électricité et de l'eau, que les choses s'arrangeraient toutes seules.

Mon idée, que je maintiens, n'est tout de même pas si bête que ça. Elle vient d'être reprise en quelque sorte par « Le Figaro », qui écrit :

« Le réalisme consiste à reconnaître qu'il faut en premier lieu rendre plus

« séduisante la vie rurale. Pourquoi « n'organiserait-on pas d'abord une « tournée » de maçons, de charpentiers, « de menuisiers, qui, de village en village, iraient remettre en état les immeubles en ruines susceptibles de relever ; restaurer les murs, refaire un toit, niveler et consolider les planchers, ajuster, assouplir les volets dont « les charnières grincent comme celles « de Harlequin, laver, rincer, badigeonner, repeindre, enjoliver aussi ?... « Le voyage séduira quelques jeunes « compagnons animés par la volonté de « reconstruire. Et cela donnera deux « fois du travail, en fin de compte, aux « artisans. »

En somme, l'idée, comme on dit, est dans l'air. Mais il faudrait qu'elle cessât de voltiger pour se poser sur le terrain de la réalité.

En ce moment, il y a beaucoup de bonnes idées, d'excellents projets, de nobles intentions.

Je vous conterai bientôt l'histoire de quelques « jeunes » qui, eux, ont agi.

PAN.

## Chronique du Lot

### RETOUR A LA TERRE

Voici deux décrets qui viennent d'être pris :

#### APPRENTISSAGE

Dans chaque commune il pourra être imposé aux exploitants et artisans ruraux la formation professionnelle d'un nombre déterminé d'apprentis français âgés de plus de 14 ans provenant en principe des centres urbains.

Durée de travail : un an au moins.

Rémunération de l'apprenti : le cultivateur ou artisan rural qui formera un apprenti recevra une indemnité de 900 francs que lui versera l'Etat, paiement en trois fractions. Retenue de 100 francs au premier versement pour alimenter un fonds de garantie et les risques d'accidents.

Droits de priorité réservés aux jeunes gens de quatorze à dix-sept ans et parmi eux à ceux qui appartiennent à des familles comptant au moins trois enfants vivants.

Des équipes de jeunes agriculteurs pourraient être constituées. Placés sous l'autorité du Ministre de la Famille et de la Jeunesse, elles pourront être mises à la disposition du secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

#### SAINT-CIRQ-LAPIOIE A MOINS « CHUTE » QU'ON NE L'A DIT

Notre excellent ami et collaborateur Ludovic David nous écrit la très intéressante mise au point suivante qui précise un point d'histoire locale :

Mon cher Directeur,

Les nombreux lecteurs du Journal du Lot lisent avec plaisir les articles trop rares mais toujours bien documentés, et par cela même très intéressants, de notre confrère E. Gasel. Je crois néanmoins devoir apporter un « post-scriptum » à l'article qui a paru dans le n° du vendredi 13 septembre, intitulé : du Buis... à l'Erable.

M. Gasel nous dit : « De 1901 à 1939 « Saint-Cirq-Lapopie a perdu 779 habitants. Fin 1901 : 1.070. Fin 1938 : 291. « Chute verticale ! »

Si Saint-Cirq-Lapopie a perdu tant d'habitants pendant cette période, on fait l'explication en partie : c'est qu'au mois d'avril 1903, cette commune s'est vue amputer de la section de Tour-de-Faure, érigée alors en commune distincte et qui comptait près de 550 habitants. Cette création de commune nouvelle due aux efforts tenaces et aux démarches persévérantes du regretté maire Amédée Garrigues et de son adjoint M. le D<sup>r</sup> E. Bénech, heureusement encore en vie, prive Saint-Cirq-Lapopie de sa partie la plus riche et la plus peuplée.

Ainsi s'explique en grande partie la chute verticale dont parle M. Gasel — je dis en grande partie, car les autres causes du dépeuplement des campagnes du département du Lot ont sévi à Saint-Cirq-Lapopie comme partout ailleurs, peut-être même davantage !

Croyez, mon cher Directeur, à mes sentiments amicalement dévoués.

Ludovic DAVID,  
instituteur à Vire (Lot).

#### Au sujet des autos réquisitionnées

Les véhicules automobiles réquisitionnés seront rendus à leur ancien propriétaire, s'il en fait la demande, à condition qu'il indique le lieu de stationnement ; aucune recherche ne sera entreprise par l'autorité militaire.

L'ancien propriétaire doit prendre l'engagement écrit de conserver ce véhicule pour son usage personnel pendant six mois au moins. Il doit le reprendre dans l'état où il se trouve actuellement sans aucun droit à indemnité pour usage ou détérioration ; il doit renoncer à tout recours ultérieur contre l'Etat.

Si l'ancien propriétaire n'a pas encore perçu le montant de l'estimation, il doit rendre le bon de réquisition. Dans le cas contraire il doit verser au receveur des Domaines du lieu de stockage du véhicule, les sommes perçues en paiement du véhicule.

#### La cambriole

M. Lucien Monset, de Castelfranc, eut, ces jours derniers, le regret de constater que sa cave avait été visitée par des individus peu scrupuleux. En effet, les visiteurs avaient emporté une quantité fort appréciable de litres de vin et du meilleur.

Quelques jours auparavant, la maison de M. Durand avait été également cambriolée.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

#### INVENTAIRE DES TERRES ABANDONNEES

Dans le délai de deux mois, les terres abandonnées depuis plus de deux ans devront être recensées.

Les Maires sont chargés de procéder à l'inventaire et devront fournir les renseignements suivants :

Nom ou lieu dit de l'exploitation, nom et adresse du propriétaire ou de l'usufruitier, Surface totale, Qualité du sol, Etat des bâtiments, Nombre de pièces dans la maison d'habitation, Nombre d'animaux pouvant être logés, Réparations à prévoir, Surface susceptible d'être remise en culture ou boisée, Surface inutilisable.

Concessions. — Des concessions de parcelles abandonnées ou incultes pourront être accordées par les Préfets.

Elles seront accordées aux seuls Français, avec priorité pour les familles nombreuses, justifiant de moyens matériels suffisants et de connaissances techniques.

L'état des parcelles sera affiché pendant un mois à la porte de la mairie.

Pendant trois ans, pas de fermage. Pendant les six années suivantes, paiement d'un fermage égal à la moitié de la valeur des exploitations voisines.

#### LE PRIVILEGE DES BOUILLEURS DE CRU

#### La nouvelle loi dans nos régions

Suppression du privilège des bouilleurs de cru. — A partir du 1<sup>er</sup> août 1940, est interdite la distillation à domicile par les bouilleurs de cru, et le régime forfaitaire des bouilleurs de cru est supprimé. La date et les modalités de l'application des compteurs agréés sur les appareils de distillation seront déterminées par arrêtés ultérieurs.

Explication. — A la lecture des dispositions récentes, plusieurs de nos lecteurs se sont demandé ce qu'il en résulte. Peu familiarisés avec la législation en la matière, ils ont cru que la franchise de mille degrés d'alcool était supprimée, et qu'il en était fini avec le droit à la vingtaine de litres de marc ou d'alcool de vin que nos vignerons avaient coutume de faire distiller et qui, d'ailleurs, étaient en grande partie utilisés pour la médecine vétérinaire.

Il n'en est rien. La nouvelle loi s'est bornée à supprimer la distillation à domicile et le forfait.

Il y a une dizaine d'années, sous la pression des représentants de quelques régions de bouilleurs de cru, notamment des parlementaires de la Normandie, la Chambre des députés obtint, malgré l'opposition du Ministre des Finances, qu'on revienne à la distillation à domicile, en dehors du contrôle effectif du fisc. L'administration s'efforça à contre-cœur, mais exigea que soit payé un forfait collectif qui lui permettrait de répartir les taxes qu'elle percevait dans les départements. Ces taxes furent payées par les communes et, dans quelques régions, par le département. Le gouvernement laissa à chaque département le soin de demander le nouveau régime ou de rester fidèle à l'ancien.

La plupart des départements viticoles refusèrent le cadeau nouveau. Ils eurent raison.

La distillation à domicile entraîna des excès et créa un mouvement de fraude auxquels on s'attendait d'ailleurs ; c'est ce qu'a voulu réprimer le gouvernement.

Les viticulteurs conservent donc les mille degrés d'alcool à condition que la distillation soit effectuée en atelier public ou en coopérative. Il n'y a rien, absolument rien de changé dans nos départements méridionaux.

Mais ceux qui pratiquaient la distillation à domicile devront revenir à la distillation en atelier public et surveillée. C'est tout simplement ce qu'a voulu la nouvelle loi.

#### Aux Industriels repliés de la 2<sup>e</sup> Région

La Chambre de Commerce du Lot informe les industriels de la 2<sup>e</sup> Région, repliés dans le département du Lot, que le centre de fabrication de tissus de la 2<sup>e</sup> Région (Amiens) vient de s'installer à titre provisoire à Limoges, savoir :

1<sup>er</sup> Intendance, C.F.T., 9, rue Neuve-St-Etienne, 1<sup>er</sup> étage.

2<sup>e</sup> Gestion, 19, avenue des Bénédictins, 2<sup>e</sup> étage.

Le C.F.T. se tient à leur disposition pour le règlement de leur compte ; il sera désirable qu'ils puissent se faire connaître sans tarder en zone libre.

## Nos Echos

### On recense, on ne prend pas !

Et surtout n'allez pas saigner vos pores, tuer vos poulets et massacrer votre basse-cour pour les soustraire au recensement !

Cela vous causera un préjudice certain et ne vous préservera d'aucun danger. Car il n'y a aucun danger, sauf celui que vous vous êtes créé vous-même et qui est purement imaginaire.

Ah ! cette peur panique du recensement !... Comment faut-il s'y prendre pour faire comprendre aux gens qu'il ne s'agit pas de leur prendre quoi que ce soit ? qu'on ne leur enlèvera ni un poulet ni un canard ?

Qu'il s'agit simplement de faire une sorte d'inventaire des ressources qui restent à la France, comme on le faisait autrefois dans une ville assiégée pour savoir combien de temps elle pourrait tenir. Il faut savoir ce dont nous disposons pour passer l'hiver et le ménager en conséquence.

Nos paysans, nos fermiers ont eu tort de s'émouvoir. Mais il faut bien dire qu'on a eu tort de ne pas expliquer bien clairement ce qu'on voulait, les raisons de ce qu'on allait faire.

Il y a donc en cette affaire des leçons pour tous : pour les administrés et pour l'administration.

### Faites disparaître ça !

Il me semble bien que la loi contre l'alcoolisme ne supprimait pas seulement les apéritifs. Elle interdisait aussi toute publicité en faveur des boissons interdites.

C'était double profit et double bienfait. Cette loi satisfaisait l'hygiène physique en préservant le corps de poisons agréables et dangereux. Elle satisfaisait aussi l'hygiène esthétique — si l'on peut ainsi dire ! — en nettoyant nos routes et nos champs de ces réclames hurlantes qui abîmaient et déshonoraient les plus beaux de nos paysages !

La première partie de la loi est strictement appliquée et l'on ne consommera plus dans les cafés ces boissons multicolores que les femmes elles-mêmes se mettaient à aimer... Il était temps de les supprimer, voilà qui est fait et voilà qui est bien.

Mais nous continuons à voir dans les campagnes plus encore que dans les villes, ces immenses panneaux-réclames qui ne se contentent plus d'être laids puisqu'ils sont de surcroît devenus inutilitaires. Aucun n'a encore disparu. Après de Cahors même, il y en a au tournant de routes, en pleins champs, un peu partout.

Comme on aimerait les voir disparaître, c'est-à-dire ne plus les voir ! Et que la loi ne fût pas seulement à demi-appliquée !

# CAHORS

## SATISFACTION SERA DONNÉE

Quelques jours encore, et les départs des réfugiés qui résidaient à Cahors vont être terminés. A cette heure, on peut dire que notre ville a repris sa physionomie d'avant-guerre, presque son calme habituel.

Mais, maintenant, chacun se rend compte qu'une importante question se pose : c'est celle d'un rapide et sérieux nettoyage de nombreuses places et artères de la cité.

Pendant des semaines, la circulation des camions, des autos fut, comme on le sait, particulièrement intense de nuit et de jour et, tout naturellement, places et artères ont subi des dégâts qui, toutefois, il faut le reconnaître, ne sont pas très importants.

Mais la mauvaise saison arrive et, le soir venu, dans bien des quartiers — déjà on le constate — les habitants doivent prendre toutes précautions pour se rendre à leur home en toute quiétude, sans accident.

Nous croyons savoir que le service de la voirie s'est déjà préoccupé de cette question et, qu'avant peu, certainement, les travaux de nettoyage et réparations seront exécutés.

Au surplus, notons, également, le désir exprimé par les habitants de plusieurs quartiers qui voudraient bien être favorisés par un modeste éclairage, dès la tombée de la nuit.

Ayons confiance, satisfaction sera donnée.

L. B.

## Hyméné

Nous avons le plaisir d'apprendre le prochain mariage d'un de nos jeunes et sympathiques fonctionnaires qui a acquis droit de cité parmi nous, M. Dominique Fourcade, adjoint technique des Ponts et Chaussées, avec la gracieuse Mlle Corona, fille de la dévouée Sous-Econome du Lycée Clément-Marot.

Tous nos compliments et meilleurs vœux de bonheur.

## Octroi de Cahors

M. Pélissier, préposé principal des Octrois de la ville de Cahors, est admis à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1940.

Nous adressons à M. Pélissier, qui était très estimé par le personnel des services de l'octroi, nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Sastrès, secrétaire du Commissariat de police de Cahors, est nommé préposé principal des octrois, en remplacement de M. Pélissier.

M. Sastrès sera vivement regretté par tous ceux qui ont pu apprécier son dévouement, sa bienveillance pendant les nombreuses années qu'il a exercé les fonctions de secrétaire du Commissariat.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations pour sa nomination au poste de confiance de préposé en chef des Octrois de Cahors.

## Trouvailles

Il a été trouvé un portefeuille par M. Fevdel ; une paire de lunettes par Mlle Chastin ; une paire de gants par Mlle Darriéfort ; une somme d'argent par M. Magné ; une manivelle d'auto par M. Durand ; un tricou par M. Meyre ; une pompe de vélo par M. Teil ; un cache-nez par M. Forés.

## Cent grammes de savon

On annonce officiellement que, jusqu'à nouvel ordre, le coupon n° 9 donnera droit à 100 grammes de savon, et non plus à 125 grammes.

## Vol de vélo

Lundi soir, le jeune Fargues avait laissé en stationnement devant l'établissement St-Gabriel, sa bicyclette. Quand il voulut la reprendre, elle avait disparu. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

## Trouvée noyée

Ces jours derniers, Mme Barreau, née Combalbert, 62 ans, demeurant à Villesté, qui se baignait dans la mare, lorsqu'elle tomba dans l'eau.

C'est M. Vinel, receveur burlesque, qui trouva la victime. Mais retirée de l'eau, malgré tous les soins prodigués, Mme Barreau ne put être rappelée à la vie.

## LE RATIONNEMENT PAIN, VIANDE, MATIÈRES GRASSES ET FROMAGE

La Direction départementale du ravitaillement général communique :  
Pour éviter toute interprétation arbitraire des prescriptions des décrets du 17 septembre 1940, il a été jugé utile de donner à la population du Lot les précisions suivantes :

La ration hebdomadaire de viande est de 360 gr. dont 20 0/10 d'os.  
Le rationnement s'applique également aux conserves composées exclusivement de viande.

Il n'est prévu, tant pour le pain que pour la viande, aucun supplément pour quelque motif que ce soit.

A partir du 30 septembre 1940, les hôtels et restaurants, ainsi que toutes autres collectivités ne pourront se ravitailler en pain et en viande que contre remise des tickets qu'ils auront dû au préalable réclamer de leur clientèle ou de leurs membres.

Il en sera de même pour les matières grasses et le fromage.

Tout particulier pratiquant l'échange blé contre pain doit en faire la déclaration à la mairie de sa commune et n'a pas droit aux tickets journaliers de pain.

Tout particulier tuant du bétail pour les besoins de sa consommation familiale devra en faire la déclaration à la mairie de sa commune et n'aura droit qu'à l'utilisation complète de la viande abattue qu'à la moitié des tickets auxquels il aurait normalement droit.

La ration individuelle de matières grasses est de 400 gr. pour 28 jours ; mais la quantité d'huile à recevoir contre les tickets ne peut dépasser 225 gr. et ne peut être délivrée que contre des tickets de 25 gr. Par contre, la totalité des tickets de matières grasses peut être employée à l'achat de beurre, margarine ou saindoux.

## AUX RÉFUGIÉS DE CERTAINS DÉPARTEMENTS

Le Secrétariat général aux réfugiés nous communique la note suivante qu'il adresse aux maires du département du Lot :

Les réfugiés dont le domicile était au jour de l'évacuation dans les départements suivants : Loiret, Indre-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher, Calvados, Orne, Mayenne, Sarthe, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Finistère, Manche, Morbihan, devront être présents à Cahors le 28 septembre 1940, à 13 h. 30, dans la cour de la Gare.

Le convoi de rapatriés quittera Cahors ce jour-là. Chacun d'eux devra être en possession : d'un certificat de rapatriement par voie ferrée en double exemplaire ; de trois jours de vivres.

Sont actuellement exclus du bénéfice de rapatriement les Juifs de toute nationalité, même Français, les Polonais et les Tchèques. En conséquence n'en diriger aucun sur Cahors pour être rapatriés.

Retrait des certificats de rapatriement à la Mairie à partir du 26 septembre.

## FRANÇAIS !

NE DITES PAS : « Après tout, la vie va reprendre et on ne sera que plus malheureux qu'auparavant. »

DITES-VOUS : « Tout ce qui a fait notre vie jusqu'ici est remis en question et des jours d'une dureté insoupçonnée nous attendent. »

NE DITES PAS : « Nous avons le privilège de vivre dans un doux pays qui n'a connu ni le bombardement, ni la destruction, ni l'invasion. »

DITES-VOUS : « Il n'y a qu'une seule grande France et parce qu'elle est blessée, écrasée et douloureuse, nous aussi, nous souffrons de toutes ses souffrances. »

## ETUDIANTS, ETUDIANTES

Les Carrières Administratives sont de moins en moins accessibles.

Dirigez-vous vers les Affaires, le Commerce, l'Industrie, que notre Economie Nationale va faire revivre, et qui vous ouvriront de vastes débouchés.

Les COURS PIGIER vous y préparent rapidement et à peu de frais en vous apprenant :  
SECRETARIAT, DACTYLOGRAPHIE, STENOGRAPHIE, COMPTABILITE, DROIT COMMERCIAL, LANGUES, etc...  
COUPE, COUTURE, MODES, etc...

Sections Jeunes Gens et Jeunes Filles absolument séparées.

Ouverture des cours le 2 septembre 1940.

Renseignements et inscriptions recueils tous les jours : 12, Boulevard Gambetta, Cahors.

## Nouveau traitement des varices

Le sang alourdi par des impuretés stagnantes dans les veines des jambes, dilate les réseaux veineux provoquant varices et hémorroïdes. Pour faire cesser ces douloureuses infirmités, prenez chaque matin un verre à madère de solution de Sels Lorgan. Les Sels Lorgan — chlorure de magnésium, manganèse, sels de fruits, sels alcalins — allègent le sang, activent la circulation, dégorgent les varices, débarrassent les hémorroïdes, mettent fin aux fourmillements, aux douloureux élanements. Enfin, les Sels Lorgan activent et régularisent les fonctions vitales, améliorent l'état général et procurent une agréable sensation de bien-être. Le flacon de Sels Lorgan permettant de préparer soi-même un litre de solution pour 16 jours de traitement coûte 9 fr. 05. Ttes Phies.

## Arrondissement de Cahors

### Laburgade

Blessé et prisonnier. — On a eu des nouvelles de notre compatriote Jean Fourès. Il est en traitement, ayant été blessé et prisonnier de guerre, à l'hôpital de Marceing.

Nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement et de prochain retour parmi nous.

## Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies  
Le flacon : 5 fr. 85

## Arrondissement de Figeac

### St-Céré

Cinéma Rex. — Dimanche 29 courant, en matinée à 15 heures et en soirée à 20 h. 30, le Cinéma Rex présentera deux grands films : Gary Cooper, Merle Oberon, dans « Madame et son Cowboy ». En complément : « Paradis pour deux ».

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort à Dijon (Côte-d'Or), de M. Guibert, père de Mlle Guibert, Professeur de dessin à l'E.P.S. de Jeunes filles de cette ville.

En cette triste circonstance nous adressons à Mlle Guibert nos sincères condoléances.

Recensement des animaux de ferme. — Les propriétaires d'animaux de ferme sont avisés qu'ils trouveront à la mairie les imprimés nécessaires pour la déclaration relative au recensement des animaux prévue par décret du 5 septembre 1940.

Cette déclaration porte sur tous les animaux présents à la ferme le 25 septembre et dont l'énumération est indiquée sur l'imprimé servant de déclaration.

### Gorses

Industrie du bois. — Notre région essentiellement boisée profite de la crise d'essence et de charbon et va utiliser ses forêts jusqu'ici malheureusement peu exploitées ou bien à vil prix. Le stère de bois qui valait il y a quelques mois 25 fr. en vaut en ce moment-ci 70. Quatre chantiers, avec installations de fours à charbon de bois, vont exploiter une grande quantité de nos bois. Il est à souhaiter que cette exploitation faite de façon intelligente ramène chez nous quelques ouvriers en chômage et les y acclimatent.

### Belmont

Mort d'une doyenne. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Marie Linon, décédée à l'âge de 87 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

## Comment soigner les hémorroïdes

Les élanements, les démangeaisons, les brûlures dont souffrent les hémorroïdaires, sont merveilleusement calmés par les Gouttes Floride, le grand spécifique végétal des troubles de la circulation. Grâce à ces gouttes bienfaisantes, le sang circule mieux, les veines tonifiées ne se rompent plus sous la pression sanguine, provoquant d'affaiblissantes hémorragies. Progressivement, les bourrelets hémorroïdaires diminuent de volume, cessent d'être douloureux et finalement disparaissent. Gouttes Floride, Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Foire du 21 septembre. — Bœufs de boucherie, pas d'aménés. Le marché aux bœufs de travail et d'élevage, assez bien approvisionné, nombreuses transactions à des prix élevés.

Moutons de boucherie, marché bien approvisionné, vendus au prix de la taxe. Porcs de charcuterie, pas d'aménés ; marché aux porcelets, bien fourni, nombreuses transactions à des prix variant entre 400 et 700 francs, selon qualité et grosseur.

Oies pour engraisser, de 100 à 120 fr. l'unité.

Volaille, vente lente en raison de la taxe ; peu de marchands expéditeurs.

Marchés aux légumes et aux plants, bien approvisionnés, à des bons prix.

Prochaine foire le 9 octobre.

### Souillac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, qui a été prénommé Bernard, chez Mme et M. Bonnet, biscuiterie et conseiller municipal.

Nos compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Foire. — Notre foire du 19 septembre a été assez importante. Principaux cours pratiqués : bœufs de travail, 8.000 à 12.000 fr. la paire ; bouvillons, 5.000 à 8.000 fr. la paire ; bœufs pour boucherie, 350 à 400 fr. les 50 kilos ; porcs pour la charcuterie, 600 à 700 fr. les 50 kilos ; porcelets, 300 à 350 fr. la pièce.

Au marché : œufs, 10 fr. la douzaine. Poulets, 10 fr. ; canards, 8 fr. ; canards, 9 fr. ; lapins, 6 fr. le tout le demi-kilo. Beurre, 8 fr. le demi-kilo. Salades, 1 fr. pièce. Pêches, 4 fr. la douzaine ; raisins, 3 fr. le demi-kilo.

Prochaine foire le 4 octobre.

## Dernière heure

### LES ÉVÉNEMENTS DE DAKAR

Le 23 septembre, une escadre britannique, composée de deux cuirassés, de plusieurs croiseurs et torpilleurs, et de transports de troupes s'est présentée devant Dakar.

Le commandant de la flotte, de Gaulle ayant enjoint aux autorités françaises de rendre la ville, celles-ci ont repoussé l'ultimatum et l'escadre anglaise a ouvert le feu sur Dakar.

Ce sont deux avions catapultés par les navires de l'escadre anglaise qui, les premiers, au matin du 23, tentèrent de provoquer une sédition au camp d'aviation de Dakar. Mais, dès l'atterrissage des avions anglais, leurs pilotes furent arrêtés grâce à la présence d'esprit de chef de l'aérodrome.

En même temps, deux petites vedettes se détachèrent du navire de guerre et amenèrent des émissaires pour remettre l'ultimatum du traité de Gaulle au gouverneur général Boisson, le sommant de rendre la capitale de l'A.O.F.

Cet ultimatum ayant été repoussé, le bombardement commença à 14 heures. Les obus tombèrent au hasard dans le port, sur des villas et sur un hôpital indigène.

### Représailles françaises

Les autorités françaises communiquent :  
En représailles du bombardement de Dakar par l'escadre anglaise, une importante force aérienne française a procédé le 24 septembre, entre 13 heures et 15 heures, au bombardement du port de Gibraltar. 45 tonnes de bombes ont été jetées sur l'arsenal partie sud du mole sud. Un gros bateau a été touché dans le port et un grand nombre de fumées ont été observées.

Tous les avions sont rentrés à leur base, malgré une vive réaction de la D.C.A. britannique.

### Les restrictions alimentaires en Angleterre

Le ministère du ravitaillement public aujourd'hui un communiqué portant certaines modifications au rationnement de la population londonienne.

Les rations de beurre sont abajées de 113 grammes 400 par semaine à 60 grammes 700, à partir du 30 septembre. Par contre, la ration de viande sera portée d'une valeur de 1 shilling 10 pence à 2 shillings 2 pence par tête.

### Conférence à Washington sur la question d'Extrême-Orient

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, et les conseillers américains pour les questions d'Extrême-Orient ont tenu une conférence de plusieurs heures au cours de laquelle ils ont examiné sous ses divers angles le problème asiatique.

« Le dernier changement survenu sur le continent asiatique, déclare-t-on dans les milieux du département d'Etat, pose le problème d'Extrême-Orient le plus grave depuis que les Japonais attaquèrent Shanghai en 1937. »

## RENSEIGNEMENTS

### Alimentation du bétail pendant l'hiver

De la Direction des Services Agricoles :  
Les difficultés éprouvées pour se procurer des aliments concentrés (maïs, riz, tourteaux) doivent inciter à augmenter par tous moyens les ressources fourragères nécessaires à l'alimentation du bétail.

L'attention a déjà été attirée sur l'utilité de produire la plus grande quantité de fourrages d'automne et de printemps : choux-raves, raves, moutarde blanche, seigle, fourrage, etc...

Il leur a été également conseillé l'utilisation des pailles d'avoine et de blé, en les hachant et les mélangeant avec des aliments plus appétissants, le foin en particulier.

Mais il est d'autres substances alimentaires délaissées en temps normal, qui peuvent être utilisées : feuilles d'arbres, brindilles, sarments, marcs de raisins et de pommes, glands, halles de blé.

On peut également mélanger les halles de blé avec des sarments de vigne. La recette suivante est particulièrement recommandable. On tasse dans un cuvier 50 kilos de sarments de vigne, 35 kilos de halles, 15 kilos d'avoine et 300 grammes de sel. On arrose d'eau tiède, on laisse fermenter pendant 48 heures. L'aliment est prêt à être distribué aux ruminants.

Les glands de chêne ont une valeur nutritive égale à celle des châtaignes. Des quantités énormes de glands sont perdues. Les chefs d'établissement d'enseignement ont été invités à faire effectuer la récupération des glands par les enfants des écoles. Nous ne devons pas que les instituteurs et institutrices mettent à la disposition des éleveurs de leurs communes des quantités intéressantes de glands ainsi recueillis. Ces glands seront rétrocédés par les établissements scolaires au prix de 75 francs les 100 kilos.

Des quantités importantes de marrons d'Inde pourront être rassemblées dans les écoles. Ces marrons serviront, après extraction d'un produit nuisible, à la préparation de farine pour les porcs.

Enfin les agriculteurs ont grand intérêt à pratiquer l'ensilage dont beaucoup connaissent les avantages et qui leur permettra de conserver pour l'hiver les fourrages à récolte tardive et d'utiliser comme aliments des végétaux grossiers généralement délaissés (orties, herbes des champs, etc...).

### LES CONVENTIONS COLLECTIVES

La Préfecture nous communique :  
Il a été déjà signalé que les conventions collectives et sentences arbitrales, devenues exécutoires et définitives étaient toujours en vigueur en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois et règlements.

De récentes instructions ministérielles ont, en outre, prévu qu'au lieu d'apporter une solution aux difficultés résultant de la situation économique, il pouvait être conclu des accords ou ententes à caractère provisoire dans le même cadre que les conventions collectives. Toutefois, en vue de remédier à des difficultés propres à une entreprise déterminée, il pourra être admis que ces accords ou ententes interviennent dans le cadre de cette entreprise entre la Direction et les délégués du personnel régulièrement désignés conformément aux dispositions du décret du 10 novembre 1939.

Pour éviter les abus possibles, ces accords ou ententes devront être soumis à l'approbation des Inspecteurs du Travail et ne pourront être conclus que pour une durée déterminée qui ne saurait excéder trois mois.

### PETITES ANNONCES

CHERCHE un ménage d'ouvriers agricoles pour cultiver propriété de 15 hectares : prés, vignes, bois, terres fertiles, située près Duravel (Lot). S'adresser : M. Brassat, avenue de Béguins, Cahors, Cahors. (32.700).

Madame CRASSAC-RESSEGUIER, Professeur de piano et chant (Certificat d'aptitude à l'enseignement du Piano), Conservatoire de Toulouse, informe les parents des élèves qu'elle recevra à partir du 26 septembre 1940, 8, rue Wilson.

BONS Ebénistes et Menuisiers sont demandés par la Société d'ameublement du Quercy, à Luzech (Lot). (32.710)

Mme PRIOLO informe son aimable clientèle qu'elle vient de recevoir une grande quantité de poissons de mer, moules et huîtres. Ouverture du Stand de la Halle : vendredi matin, à 8 heures. Passez vos commandes. Téléphone 132. (32.711).

RÉCUPÉRATION DES VIEUX PAPIERS enlèvement à domicile selon quantité, aux meilleures conditions, FARGE, 6, avenue de la Gare. Tél. 43. (32.707).

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINSKI.

Feuilleton du « Journal du Lot » 60

## MAX DU VEUZIT

# Rien qu'une nuit

Sans plus d'explication, l'homme disparut, absorbé par l'ombre du couloir et de la cage d'escalier.

Quand ils furent seuls, l'Espagnol se tourna vers sa femme et, toujours un peu froid dans sa correction de commande, il expliqua :

— Je dois vous prévenir, Orane... mon personnel est aussi rudimentaire que mon logis. Cet homme est mon concierge. Il me sert à la fois de valet de chambre, d'homme de peine et de cuisinier... Pour un garçon comme moi, qui étais toujours à courir aux quatre coins de Paris et qui mangeais rarement ici, Moran était suffisant.

— En effet, une domesticité plus nombreuse eût été un luxe inutile.

— Pour moi seul, évidemment ! Mais afin que vous ne restiez pas sans aide et en attendant que vous soyez organisée, je vais demander à Moran de vous envoyer sa femme dès demain matin. Lui et elle se mettront à votre disposition pour vous procurer tout ce dont vous aurez besoin, main-

d'œuvre comprise. Avec ces deux braves gens à portée de vous, j'espère que votre présence ici ne vous sera pas trop pénible les premiers jours.

— Ne vous tracassez pas pour moi, je me débrouillerai très bien, affirma-t-elle devant tant de bonne volonté.

Et pour dissiper le malaise latent qu'elle sentait chez son compagnon, elle ajouta :

— Ce logis est d'ailleurs très bien. Si seulement il possédait une pièce de plus, il serait parfait.

Cette fois, Ruitz ne broncha pas et son œil noir n'alla pas foudroyer sa compagne, comme il n'avait pu s'empêcher de le faire quelques minutes auparavant.

— Je verrai à arranger cela, répondit-il laconiquement.

Il pensait que, primitivement, deux pièces de plus composaient cette moitié d'étage. Trop difficile à louer, le gérant avait tout bonnement coupé l'appartement en deux.

— Peut-être, supposait-il, les pièces voisines sont-elles encore libres. C'est ce qui arriva.

Dès le lendemain, Ruitz s'assura la possession du local libre à côté du sien. Une porte ouverte au fond d'un placard réunissait les deux chambres et l'appartement et assura à Orane l'espace qu'elle avait demandé.

— Oh ! vous allez voir, Ruitz, comme je vais arranger notre logis,

s'écria-t-elle, joyeuse, devant la réalisation de son désir. Je prendrai la pièce du fond pour moi et l'autre nous fera une belle salle à manger.

Le jeune homme sourit sans répondre. Il ne voulait pas couper la joie d'Orane ; cependant, il s'inquiétait un peu de toutes ces dépenses qu'elle envisageait. Déjà, ce double loyer était une lourde charge. Sa femme avait-elle bien compris que, pour le moment, ses moyens étaient restreints ?

— Nous achèterons ensemble les quelques meubles qui manquent, proposait-il. Ce ne sera pas le mobilier définitif dont je rêve ; mais du moins, en attendant, essaierons nous de le choisir le plus confortable possible.

Et pour qu'elle ne s'illusionnât pas trop sur ses disponibilités financières, il tira de son portefeuille une petite liasse de billets de banque qu'il lui mit dans les mains.

— Tenez, Orane, expliqua-t-il, afin qu'il n'y ait aucun inconvénient entre elle et lui sur un tel sujet. Puisque c'est vous qui allez administrer le logis, il est tout naturel que vous en deveniez le ministre des finances. Voyez tout ce que nous pouvons dépenser jusqu'à la fin du mois.

Elle regarda d'un œil étrange les billets qui reposaient dans la paume de sa main. Cette responsabilité qui allait être la sienne était pour elle quelque chose de nouveau et l'effrayait un peu. Cependant, pensant à sa bourgeoise personnelle bien garnie, elle se surmena et une mince sourire effleura ses

lèvres ; puis ses yeux se levèrent curieusement sur son mari, qu'elle chercha à rassurer.

— Tout ça doit faire une somme énorme, observa-t-elle délicatement. Jamais nous n'en viendrons à bout.

Le visage mat du jeune Espagnol s'alléna un peu plus. En cet instant, Orane lui paraissait terriblement enfant et inexpérimenté.

— Ceci fait beaucoup moins que vous ne le croyez, répondit-il, paternel et plein d'indulgence, j'ai bien peur, petite fille, que votre budget ne s'équilibre très mal avec tous nos projets de dépenses.

— Oh ! je ne crois pas ! Je suis si raisonnable ! Et puis, ajouta-t-elle avec insouciance, si l'apprentissage du métier de maîtresse de maison coûtait un peu cher, vous ne me grondiez pas très fort, j'en suis sûre.

— J'en serais plus navré que fâché, évidemment...

Il regardait le beau visage souriant qu'un rayon de soleil semblait nimbé d'or et il se rendait compte qu'il serait sans force, naturellement, pour en vouloir à l'étourdi.

Sa réponse, cependant, avait mis une moue sur les lèvres d'Orane.

— Oh ! remarqua-t-elle. Ma grand-mère disait que si les pièces de monnaie avaient été faites rondes, c'était pour qu'elles pussent rouler facilement.

— Si me dit à rire.

— Votre aieule avait raison, j'en conviens, mais la mienne n'avait

peut-être pas tort en affirmant que dans un budget trop relâché, le plus difficile était de boucher les trous !... Ce sont seulement ces trous que je redoute de votre inexpérience... tôt ou tard, il faut les combler et ça gêne toujours terriblement.

— Sommes-nous donc si pauvres ! s'exclama-t-elle étourdiement.

Il tressaillit et rougit un peu, bien que ce soit la mélangé à son sort lui fut agréable.

— Pauvres ? relevait-il en se redressant dans un mouvement instinctif d'orgueil. Non, pas nécessairement. Tout dépend des désirs qu'on peut avoir... Pour beaucoup de gens, ce que je gagne chaque mois représenterait une petite fortune. Il en est d'autres, évidemment, pour qui la même somme ferait l'effet d'une goutte d'eau... mais, je vous l'ai dit, plus tard, ce sera mieux... beaucoup mieux !

— Eh bien ! riposta-t-elle tranquillement, nous en serons quittes à ne pas trop nous appesantir sur ce présent désagréable, en pensant un peu plus à ce plus tard qui sera si merveilleux.

Elle refusait, décidément, de se tracasser pour cette question d'argent. Peut-être, tout simplement, songeait-elle, non seulement à sa bourse qui était assez lourde, mais aussi au portefeuille bien bourré de billets bleus que Mme Le Cadron lui avait glissé dans son sac, au moment du départ, ce dont Orane s'était bien

gardée de parler à Ruitz, dont les susceptibilités en ébullition ne lui paraissaient pas de tout repos.

Tout en échangeant ces quelques répliques, elle avait gagné sa chambre, pour y placer, dans l'armoire, la somme que Ruitz venait de lui remettre.

Machinalement, le jeune homme l'avait suivie.

Arrêtée sur le seuil de la pièce, l'ancien milicien contempla le décor qui était sien la veille et qu'Orane ne lui permettait pas de parler avec elle aujourd'hui.